



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var  
Service Eau et Biodiversité**

Service Eau et Biodiversité  
**Dérogation espèces protégées**  
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Toulon, le 26 février 2024

## Note de synthèse

### Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation	
<b>Objet :</b> demande de dérogation pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
<b>Motif(s) :</b> pour procéder ou faire procéder au Muséum départemental du Var à Toulon à l'exposition, l'étude et la valorisation d'un crâne de loup gris commun - <i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758 - pour une période illimitée à compter de 2024.	
<b>Demandeur :</b> Muséum départemental du Var (MDV) à Toulon	
<b>Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur :</b> 1 CERFA + annexe = dossier de demande	
Contexte de la consultation	
Le muséum mène une démarche scientifique et pédagogique en étudiant puis exposant des spécimens de la biodiversité régionale tout en constituant une collection naturaliste de référence. Ce crâne appartenant à l'office français de la biodiversité est transféré au muséum. Le loup est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour l'exposition de ce spécimen d'espèce animale protégée.	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'État : <a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a> Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none"><li>• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr</li><li>• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée</li></ul>	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 25 janvier 2024	Fin de la consultation : 14 février 2024 inclus
Résultat de la consultation	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
Conclusion	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	